



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 octobre 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 11 octobre 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 28 octobre 2004

Fourniture et pose de modules de Skate - Roller - BMX

[Annexe]

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Mademoiselle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nicole GRAVAT donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Valérie UZANU donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
M. Joël RENOUX donne pouvoir à Mme Françoise HALAT.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Claudie LAROCHE, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 octobre 2004

DELIBERATION D20040388

Vie de la Cité

Fourniture et pose de modules de Skate - Roller - BMX

Madame Françoise BILLY, Première Adjointe, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire,

Après avis de la Commission marchés à procédure adaptée,
Après examen par la Commission Générale,

Les pratiques du roller, du skate et du BMX ne s'apparentent plus à un phénomène de mode. Désormais elles constituent des pratiques sportives à part entière, parfois un moyen de déplacement, pour certains une façon de vivre. L'absence d'équipement spécifique favorise une pratique sauvage et transforme les rues des villes en véritable terrain de jeu.

La création d'un équipement spécifique apporte une réponse à la demande des pratiquants, en offrant des espaces spécifiques, et limite les risques d'accident avec autrui. En outre elle permet de réduire les nuisances et les dégradations que subissent le patrimoine et le mobilier urbain.

Après une étude de définition, le projet de création d'un skatepark a été envisagé sur le site de Pré Leroy à Niort. Il a fait l'objet d'une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Après consultation, c'est la Société SAS Tardy Productions – 44, chemin du Moulin Carron – 65 570 Dardilly, représentée par M.Bernard Tardy, qui fait la meilleure offre à 115132,94 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le marché,
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe Déléguée à contracter avec la Société SAS Tardy Productions et à signer les contrats.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
La Première Adjointe

Françoise BILLY